

INTERPRET CONSEIL FRANCO-ITAL  
A.A. 2000-01 SESSIONE ESTIVA  
Appello 6.6.01 III Anno

Legge: Polit

I = 7/25/01

1173/A

U. 0001  
I. APP

DISCOURS DE MONSIEUR LE GARDE DES SCEAUX MINISTRE DE  
LA JUSTICE DE MADAGASCAR REPRESENTANT LE  
GOUVERNEMENT MALGACHE POUR LA SIGNATURE DE LA  
CONVENTION SUR LA CRIMINALITE TRANSNATIONALE  
ORGANISEE A PALERME-ITALIE 12-15/12/2000

Excellences, Mesdames et Messieurs

02-1173-A-CON-2

Vous n'en doutez point que MADAGASCAR est aujourd'hui fier  
d'être parmi toutes les Nations qui, en ce jour historique de prise de  
conscience et de responsabilité, vont signer la Convention sur la Criminalité  
Transnationale et ses deux protocoles qui sont l'aboutissement de durs mais  
actuels travaux du comité spécial chargé de l'élaboration d'une  
convention contre la criminalité transnationale et dont notre Pays a d'ailleurs  
fait partie. Cette convention renforce la Déclaration de Vienne sur la  
criminalité et la justice, car enrayer la criminalité est le défi lancé par le  
Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des  
délinquants réunis à Vienne du 10 au 17 avril 2000, lequel a, sur le thème "  
Criminalité et Justice", relevé les défis du XXI<sup>e</sup> siècle, mis l'accent sur la  
nécessité de prendre des mesures concertées plus efficaces, dans un esprit de  
coopération pour lutter contre la criminalité dans le monde.

De par sa configuration d'île, et à cause de la faiblesse, voire de  
l'inexistence de moyens de contrôle appropriés, MADAGASCAR est  
particulièrement exposé à la criminalité transnationale, car de nos jours, de  
nombreuses organisations criminelles sont à la recherche d'Etats vulnérables  
pour s'y installer et exercer leurs activités, lesquelles peuvent avoir des  
conséquences sociales catastrophiques.

En matière de blanchiment d'argent, les criminels tirent parti de la  
mondialisation de l'économie et les progrès de l'information, de la  
technologie et de la communication appliqués aux opérations financières  
leur permettant de transférer des fonds sans qu'on puisse retrouver la trace et  
malheureusement les pays en développement en sont les victimes toute  
entières. Il est déjà reconnu d'ailleurs que le crime électronique fait  
maintenant partie de l'arsenal des organisations criminelles internationales et  
ce phénomène risque de prendre de l'ampleur dans les années à venir.

Conscient des graves problèmes engendrés par la criminalité transnationale organisée, MADAGASCAR s'est toujours associé à tous les efforts visant à la lutte contre ce fléau

*pour une stratégie efficace de lutte contre le crime par une mise en place de protocoles de Structures opérationnelles multilatérales de prévention et de répression notamment en matière de drogue. En effet, le cannabis ou chanvre indien, d'un coût faible pousse très facilement à MADAGASCAR et fait l'objet d'un trafic que notre pays n'arrive toujours pas à endiguer du fait de la faiblesse de nos moyens de contrôle et d'une coopération régionale encore inexistante. D'autres produits hallucinogènes circulent dans la Région de l'Océan Indien, et nos îles risquent de devenir une plaque tournante de la drogue si des mesures efficaces ne seront pas prises à temps.*

Il nous apparaît aussi important de signaler que ces derniers temps, un autre fait nous préoccupe: comme 80% des flores et des faunes de MADAGASCAR sont endémiques, des trafics internationaux de ces ~~ressources~~ *espèces* ont été découverts grâce à une coopération internationale efficace.

Par ailleurs, comme MADAGASCAR reçoit beaucoup de demandes d'adoption internationale, la pratique a été réglementée pour éviter que l'adoption ne cache une éventuelle vente internationale d'enfants.

Enfin, nous devons constamment être prudents et diligents pour que le développement prodigieux du tourisme que nous continuons à soutenir pour la relance de notre économie, ne transforme pas notre pays en refuge de criminels internationaux en quête de sanctuaire sûr.

Monsieur le Président,  
Honorables Délégués

Le problème de la criminalité dans le monde est une responsabilité commune et partagée, et les Etats membres des Nations Unies " se sont engagés d'aider les pays dans les efforts qu'ils déploient pour renforcer leur système de justice pénale interne et leurs capacités en matière de coopération internationale". Nous attendons beaucoup de cette déclaration de Vienne, car nous avons commencé à déployer des efforts pour l'éradication de ce fléau. C'est la criminalité transnationale et nous sommes prêts à prendre les mesures qui s'imposent.



C'est pourquoi, au nom du Gouvernement Malgache, nous nous associons aujourd'hui avec foi dans la signature de cette convention sur la criminalité transnationale ainsi que ses deux protocoles.

Aussi, nous exhortons tous les Etats à joindre le discours à l'acte, car si la parole ébranle, l'exemple entraîne.

Je ne puis terminer mon intervention sans témoigner la gratitude de la Délégation de MADAGASCAR de l'accueil chaleureux et en toute sécurité du Gouvernement Italien ainsi que des Autorités de Sicile et de cette merveilleuse ville de Palerme dont nous souhaitons à sa population, bonheur et prospérité.

Puisse le choix hautement symbolique de cette ville pour la signature de la convention sur la criminalité transnationale organisée apporter à l'humanité toute entière la sécurité et la prospérité à l'entrée du 3<sup>e</sup> millénaire.

Je vous remercie.